

138LH223/2

<1955.>

D 8039/3

Missions, voyages d'études, stages de fonctionnaire étranger,
Visite d'installations ferroviaires par une délégation Yougoslave,

ML/MJ

D8039
3

19 MARS 1955

21 MARS 1955

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES RELATIONS CULTURELLES
Service de l'Enseignement et des Oeuvres

17 MAR 1955

PARIS, LE

DOSSIER

N° 603 RC/3 orsé

as/ - Délégation yougoslave.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
22 MARS 1955	
Dossier	Page n°
D8039 / 3	13

original adresse le

22 MARS 1955

ETUDES GÉNÉRALES
PRON ATTENDUS

[Signature]

Monsieur le Directeur Général,

Je tiens à vous remercier personnellement de l'excellent accueil que vous avez réservé à la délégation yougoslave officiellement invitée à séjourner en France. Cette délégation m'a dit combien elle avait apprécié les entretiens que vous avez eu l'amabilité de lui ménager ainsi que la visite d'installations ferroviaires.

Il m'est agréable de voir ainsi la Société Nationale des Chemins de Fer Français coopérer d'une manière efficace avec mon Département à l'accueil dans notre pays de personnalités étrangères du monde culturel.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Pour le Ministre et par Autorisation
Le Directeur des Relations Culturelles
E. C. de M. de M. P. de M. de M. P. de M. de M. P.
Chef du Service de l'Enseignement et des Oeuvres.

[Signature]

Monsieur ARMAND
Directeur Général de la
Société Nationale des Chemins de Fer Français
88, rue Saint-Lazare
PARIS

Armand

COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL

DOSSIER

Avisé ETUDES GÉNÉRALES

Le 24 JANV 1955

sb.

D-8039/3

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER	
DIRECTION GÉNÉRALE	
27 JANV 1955	
Dossier:	Classé N°
D 8039/3	2

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre N° 73 RC/3 du 12 janvier 1955 relative au voyage d'une importante délégation de personnalités politiques et universitaires yougoslaves, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la S.N.C.F. est disposée à réserver le meilleur accueil à cette délégation et à lui faciliter la visite des installations ferroviaires qui pourront l'intéresser.

M. DUGAS, Directeur des Etudes Générales de la S.N.C.F., pourra préparer la réception de la délégation, et organiser, selon vos instructions, les visites techniques.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Signé : ARMAND

Monsieur le Ministre
des Affaires Etrangères.

(Direction des Relations Culturelles).

Quai d'Orsay

PARIS.

(VIIème).

12

ML/MJ

DOSSIER

13 JANV 1955

D. 8039/3

P

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

14 JANV 1955

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES RELATIONS CULTURELLES
Service de l'Enseignement et des Oeuvres

PARIS, LE 12 JAN 1955

N° 73 RC/3 orsé
as/ - Délégation Yougoslave

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
14 JANV 1955	
Dossier	Page N°
D 8039/3	1

Original transmis à
ETUDES GÉNÉRALES
FACULTÉ DE SCIENCES DE LA TIESTEURE DE
LA SORBONNE
Boyer

Monsieur le Directeur,

composée

Une importante Délégation Yougoslave d'une dizaine de person-
nalités politiques et universitaires séjournera officiellement en France
au mois de Février prochain.

Cette Délégation, ainsi que l'indique la note que vous vou-
drez bien trouver, ci-joint, prendra contact avec nombre de nos orga-
nismes ; elle a exprimé le désir d'étudier, d'une manière particulière,
le fonctionnement de la Société Nationale des Chemins de Fer Français.

P.J.

Je sais tout l'intérêt que vous portez aux problèmes culturels
et techniques, et suis convaincu que vous serez heureux de rencontrer,
à l'occasion de leur passage en France, quelques-unes de ces Personnalités
Yougoslaves.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes
sentiments les plus distingués et dévoués.

Pour le Ministre et par Autorisation
Le Directeur des Relations Culturelles
P. C. le Ministre Plénipotentiaire
Chef du Service de l'Enseignement et des Oeuvres.

W. Dailly

Monsieur ARMAND
Directeur de la Société Nationale
des Chemins de Fer Français
88, rue Saint-Lazare
PARIS

DIRECTION DES RELATIONS CULTURELLES
 Service de l'Enseignement et des Oeuvres

N O T E

CONCERNANT LA VENUE EN FRANCE D'UNE DELEGATION YUGOSLAVE

A la suite de la mission en Yougoslavie de M. VEDEL, Professeur de Droit Constitutionnel à l'Université de Paris, un certain nombre de Personnalités juridiques de Yougoslavie ont exprimé le désir de voir se développer les contacts entre les juristes des deux pays. Il a semblé opportun de mettre à profit l'impression favorable laissée en Yougoslavie par le voyage de M. VEDEL, pour faciliter à quelques juristes yougoslaves particulièrement qualifiés ainsi qu'à quelques hommes politiques un contact avec la France.

Une invitation officielle a donc été adressée à une délégation yougoslave composée d'une dizaine de Personnalités qui tiennent actuellement une place très importante dans les milieux universitaires et dans les milieux politiques. Ces personnalités viendront étudier sur place dans le courant du mois de Février 1955, pendant une quinzaine de jours, nos différents organismes politiques, administratifs, éducatifs, judiciaires et sociaux. Les participants à ce voyage seront notamment :

1 - DES PERSONNALITES POLITIQUES -

- M. Veliko ZEKOVIC, Secrétaire général du Comité de Coordination du Conseil exécutif fédéral, organisme qui joue, en fait, le rôle du Gouvernement et qui s'identifie avec le Bureau Politique du parti communiste yougoslave. M. Zekovic contresigne l'ensemble des actes législatifs et réglementaires de la République populaire yougoslave.

- M. Milet MINIC, membre du conseil exécutif de Serbie, ancien procureur général de cette République, député influent au conseil exécutif fédéral et membre de la Commission de l'Economie Nationale de cette Assemblée.

- M. Lazare MOJSOV, ancien Procureur Général de la République de Skoplje, membre du Comité central du parti communiste député au Conseil exécutif fédéral, Secrétaire de la Commission des Affaires Etrangères de cette Assemblée et Directeur du grand quotidien macédonien Nova Makedonija.

- M. Milos ZANKO, Député au Conseil Fédéral exécutif, Président du Conseil de l'Education de Croatie, membre du Comité Central du Parti Communiste.

II - DES PERSONNALITES JURIDIQUES -

- M. Mihailo DJORDJEVIC, Juge de la Cour Suprême fédérale, Président de la Commission électorale de l'Assemblée Fédérale, et membre du Comité central du Parti Communiste.

- M. France ROSEVAR, Président de la Cour Suprême de Slovénie et membre du Comité Central du Parti Communiste.

III - DES PERSONNALITES UNIVERSITAIRES -

- M. Jovan DJORDJEVIC, Professeur de Droit Constitutionnel à l'Université de Belgrade, Président de l'Union des Juristes Yougoslaves et conseiller juridique officieux du Gouvernement. M. Djordjevic est l'un des plus intimes collaborateurs de M. Kardelj et a, en cette qualité, participé à l'élaboration du système constitutionnel yougoslave. Il connaît fort bien la France pour y avoir, en particulier, effectué un voyage en Mai 1953, comme hôte de la Direction des Relations Culturelles. Il viendra à Paris vers le 10 Janvier afin d'élaborer avec les services français compétents un programme de séjour à l'intention de ses collègues.

- M. Radomir LUKIC, Professeur à la Faculté de Droit de Belgrade et publiciste de talent.

Messieurs Djordjevic et Lukic s'expriment parfaitement en français.

Le Secrétariat de la Délégation sera assuré par M. STOSIC, Secrétaire personnel du Président de l'Assemblée Fédérale : M. Mosha PIPULDE.

Il convient d'attacher le plus grand prix à la bonne réussite de cette mission yougoslave en France, mission qui doit permettre, d'une part, de donner un aperçu de la vie politique française dans toute son intégrité à un certain nombre de Personnalités yougoslaves tenant dans leur propre pays les leviers de commande, et d'autre part, d'atteindre une

catégorie d'Intellectuels influents qui depuis la guerre en dépit du prestige traditionnel du Droit français en Yougoslavie, sont restés à l'écart de notre réalité juridique et sociale.

Les points qui intéressent particulièrement la délégation sont : l'organisation des Pouvoirs Publics, le fonctionnement de nos institutions parlementaires, le fonctionnement de notre système électoral, l'organisation de notre système judiciaire, la gestion des entreprises nationalisées, l'administration des collectivités locales, l'organisation de la Fonction Publique et notamment le fonctionnement de l'Ecole Nationale d'Administration, le recrutement et la formation des fonctionnaires et l'Organisation générale de l'Enseignement.

Cette visite doit donc être préparée avec soin et le concours des diverses personnalités françaises avec lesquelles ces Yougoslaves auraient intérêt à prendre contact, assuré d'avance. Il est vraisemblable que des déplacements en Province devront être envisagés./.